



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## France Musique

Question écrite n° 7692

### Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire sur les mesures prises récemment par la direction des programmes de France Musique a l'encontre de l'émission d'Aris-Fakinos Les Chants de la terre, qui était devenue un rendez-vous privilégié pour tous les amateurs de musique traditionnelle et populaire. Alors que cette émission a permis à des centaines de chanteurs et musiciens de toutes nationalités de faire connaître en France la culture de leurs peuples, leurs aspirations, leurs luttes, à travers les formes que revêt l'expression musicale dans les cinq continents, elle est aujourd'hui mutilée, son titre est supprimé, son producteur écarté, et est finalement menacée de suppression. Une telle mesure, si elle était appliquée, ne pourrait qu'appauvrir la portée que conserve encore la notion de liberté d'expression dans notre pays. Il lui demande donc : 1o de bien vouloir lui faire connaître son opinion sur cette affaire ; 2o de préciser s'il entend prendre des mesures destinées à rétablir cette programmation à une heure favorable à une large écoute dans le respect de l'autonomie de son producteur.

### Texte de la réponse

Reponse. - La suppression de l'émission de France Musique « Les Chants de la terre » est intervenue dans le cadre d'un réexamen général de la diffusion des émissions régulières consacrées aux musiques traditionnelles destinée à renforcer la présence de ces musiques dans les programmes de la chaîne et à en diversifier les modes d'approche radiophoniques. Intitulé « La Mémoire vive », un nouveau magazine d'une durée d'une heure est désormais diffusé chaque mercredi à 14 heures et a pour mission de présenter les documents et les témoignages nécessaires à la connaissance la plus complète du patriotisme musical commun à l'humanité entière. Le nombre et la variété des sujets traités par ce magazine depuis son instauration en novembre dernier traduisent avec éloquence l'universalité des thèmes et des pratiques musicales abordés sur France Musique, dans le souci d'être à la fois proche de l'actualité la plus immédiate tout en témoignant de la diversité, de la permanence et de la richesse des pratiques musicales insérées dans leur contexte social. On rappellera que France Musique diffuse en outre, depuis le mois de décembre 1988, une nouvelle émission bimensuelle, « La Galaxie des traditions », le mardi de 22 h 30 à 23 heures, consacrée aux réalisations de la collection de musiques traditionnelles Ocora, produite par Radio France, ainsi que l'émission hebdomadaire « Climats », le dimanche de 23 heures à 0 h 30. Ces dispositions illustrent de manière très claire l'importance que France Musique accorde à la diffusion des musiques traditionnelles qui, en dehors des émissions régulières qui leur sont ainsi consacrées, apparaissent aussi dans d'autres programmes de la chaîne comme les concerts de 20 h 30 et les mardis de la musique de chambre. Il convient encore de préciser que l'émission « Les Chants de la terre » n'a pas toujours eu le même titulaire puisque trois autres producteurs-délégués y ont participé en leur temps. Il est normal et nécessaire, pour la vie d'une chaîne, que des émissions s'interrompent et que d'autres apparaissent, et que certains producteurs se voient confier des émissions différentes. Pour sa part, le producteur-délégué cité par l'honorable parlementaire n'a pas cessé pour autant de collaborer aux programmes de France Musique ; il n'a subi aucun préjudice matériel puisqu'il est appelé à produire des émissions correspondant à des projets qu'il avait soumis à la chaîne.

## Données clés

**Auteur** : [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription** : - Communiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 7692

**Rubrique** : Radio

**Ministère interrogé** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

**Ministère attributaire** : culture, communication, grands travaux et bicentenaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 janvier 1989, page 13